

## LE CHENE DES JUSTICES ou CHENE AUX PENDUS DIT LE CHENE AU DIABLE

Au Sud-Ouest du bourg de Villaines-sous-Malicorne, en bordure d'une très ancienne voie de communication, le Chêne au Diable dresse sa silhouette trapue dans les bois des Justices ; son histoire est entièrement liée à la seigneurie de Bonnefontaine. L'âme de ceux que le seigneur du lieu faisait pendre haut et court ne pouvait intéresser que le Diable.

En 1397, Catherine de Lésillé, veuve du sénéchal du roi de France Charles 6 , celui qui est devenu fou en 1392 entre La Suze et Malicorne, venait souvent prier près d'une fontaine intarissable qui guérissait les maladies des yeux : la bonnefontaine. Cette dame qui habitait la Roche-Girard ( aujourd'hui la Roche commune d'Arthezé ) fit édifier la chapelle Notre-Dame de la Piété de Bonnefontaine, desservie deux fois par semaine par les moines du prieuré Saint-Jacques de La Flèche. En contrepartie, les moines bénéficiaient de rentes sur les fermes de la Brécelière (commune de Crosnières) du Grand-Jaunay et du Petit-Jaunay, ce qui les aidait à subvenir aux besoins des lépreux, des pestiférés et autres pensionnaires de la maladrerie du Bois-Malade.

A partir de 1409, Adam de Crez fit construire le château de Bonnefontaine, son titre de chef de la garde seigneuriale de La Flèche lui donnait droit de haute et basse justice sur son immense domaine (LaFlèche, Cré-sur-Loir, Crosnières, Villaines ).

En ces temps-là, la sentence pour des délits souvent mineurs était généralement la peine capitale. Après un séjour rapide dans les prisons du château, dont on devine encore les ouvertures dans le mur d'enceinte nord, le pauvre hère *nu en chemise, la hart au cou* était escorté par des gens armés vers le lieu du supplice. Avant de pénétrer sous les épaisses frondaisons des bois des Justices , notre homme pouvait contempler une dernière fois nos verdoyantes contrées d'Anjou. L'instant d'après, il tremblait à la vue de l'étang des sources de l'Argance car il savait que son cadavre y serait jeté pour nourrir les écrevisses du seigneur... Une demie lieue plus loin, le chemin tournait à angle droit puis descendait vers le lieu de l'exécution : un chêne déjà robuste dont une grosse branche surplombait le chemin.

.Des personnes âgées affirment avoir vu des crochets de fer sur cette branche, étape ultime de la vie de notre pauvre hère. Son cadavre restait là sans doute pendant un quartier de lune, exposé à la vue des gens qui empruntaient ce chemin très fréquenté. Dans le cadastre napoléonien de 1827, ce chemin, dit voie de grande communication n°13, reliait Malicorne à Sablé. Ensuite, la dépouille était jetée dans l'étang des sources de l'Argance à la disposition des écrevisses du seigneur.

Guy de Crez a perdu ce pouvoir de justice en 1467 au profit de Jehan Crespin, capitaine du château de Baugé, la famille De Champagne l'a retrouvé vers 1480 et exercé jusqu'en 1543, date de création du premier siège de justice à La Flèche.

Lors de la révolution, le premier maire de Villaines , Julien Bizière, faillit être pendu au Chêne au Diable par les chouans.

Aujourd'hui, le chêne au diable est inscrit à l'inventaire des arbres remarquables de la Sarthe.

DANIEL GUERINET